AIINB



PMC - À noter en août

L'achèvement d'un module d'apprentissage obligatoire est une exigence du PMC pour assurer que les infirmièr(e)s sont au courant des lois, règlements, normes et les directives professionnelles qui ont une incidence sur la pratique infirmière. ***Le mentorat et l'accompagnement des apprenantes*** est le module d'apprentissage obligatoire du PMC 2025. Il est disponible dans votre compte « Mon profil » et devrait vous demander environ 30 minutes.

Le module d'apprentissage se divise en 3 composantes :

1- Revue du document
2- Visionnement du webinaire
3- Test de connaissances (avec un score minimum de 80%)

Pour des instructions pour accéder les composantes du PMC, consulter le Guide au Programme de maintien de compétences (PMC).